



## Prise de congés avant fin de contrat d'apprentissage

-----  
Par Visiteur

Je suis en contrat d'apprentissage de monitrice éducatrice depuis le 07 janvier 2008.

Mon contrat se termine le 07 janvier 2010.

je voudrai savoir si j'ai droit à mes 5 semaines de congés annuels + mes 3 semaines de congés trimestriels??? et en plus mes congés acquis entre le 01/06/2010 et le 07/01/2010 sont ils aussi comptés??

MON EMPLOYEUR ne veut me donner que mes congés acquis entre le 01/06/2010 et le 07/01/2010 et non mes congés 2009/2010.!!

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

je voudrai savoir si j'ai droit à mes 5 semaines de congés annuels + mes 3 semaines de congés trimestriels??? et en plus mes congés acquis entre le 01/06/2010 et le 07/01/2010 sont ils aussi comptés??

MON EMPLOYEUR ne veut me donner que mes congés acquis entre le 01/06/2010 et le 07/01/2010 et non mes congés 2009/2010.!!

Votre employeur a bien raison. Les congés payés doivent être pris dans l'année qui suit la période de référence et le report des congés payés n'est pas admis. Vous les avez donc en quelque sorte "perdus".

Pour votre première période de référence (Janvier 2008-31 mai 2008): les congés ont expiré au 31 octobre 2009.

Pour votre deuxième période de référence (1er juin 2009-31 mai 2010): Les congés expirent le 31 octobre 2010 mais ne peuvent plus être pris car ils doivent être fixés au minimum un mois avant leur prise effective.

Reste donc que les congés acquis à compter du 1er juin 2010 jusqu'à votre date de départ.

Très cordialement.

Très cordialement.